

Gérer les versements du PACEA et de la Garantie Jeunes

DROITS NECESSAIRES

	Gérer des dossiers
Portail Conseiller	✓

Gérer les informations du dossier	Consulter les informations d'un dossier Modifier les informations d'un dossier
--	---

ETAPES NECESSAIRES

- Accéder au Portail Conseiller
- Sélectionner un dossier avec un PACEA ou une Garantie jeunes en cours
- Accéder à l'encart « PACEA » ou « Garantie jeunes » dans la section Dispositif et Parcours

GESTION DES VERSEMENTS ET FLUX ASP

Il est possible d'envoyer des demandes de versement à l'ASP et d'éditer une liste des versements dans le cadre des dispositifs et parcours suivants :

- Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)
- Garantie jeunes historique (avant 01/01/2017)
- Garantie jeunes nouvelle version (à partir du 01/01/2017)

Chaque titulaire du PACEA ne peut bénéficier que d'une allocation par mois.

Lors du démarrage de la Garantie Jeunes, si une demande de versement a été saisie au préalable le même mois, celle-ci sera supprimée.

En cas d'ajout d'un versement pendant les mois de la Garantie Jeunes, le système détectera automatiquement que la demande est de type « Garantie Jeunes » (y compris pour le mois de clôture de la Garantie Jeunes).

L'envoi de la demande de versement à l'ASP a lieu le 1^{er} de chaque mois suivant la demande.

La modification ou la suppression du versement peut se faire jusqu'au dernier jour du mois en cours

Les retours de paiements de l'ASP sont traités pour le dispositif Garantie jeunes (ancienne et nouvelle version) et pour le parcours PACEA.

Les versements PACEA alimentent une ressource « Allocation PACEA » dans les « Compléments » du dossier du jeune.

Date de dernière mise à jour : 17/08/2017

DISPOSITIFS ET PARCOURS

PACEA (EN COURS)

Date d'entrée: 06/02/2017

Fin prévisionnelle: 05/02/2019

[Informations](#) [Phases d'accompagnement \(2\)](#) [Versements](#)

Période 1 : Du 06/02/2017 au 06/02/2018

AJOUTER UN VERSEMENT

Le montant de l'allocation sera versé le mois prochain

Type de versement : **GARANTIE JEUNES** (Si un versement PACEA a déjà été réalisé, il sera supprimé suite à l'ajout de ce versement sur la Garantie Jeunes)

* Date : 

* Montant (€) maximum 944.74€

* Montant net des ressources (mois N-1 en €) 



LISTE DES VERSEMENTS PACEA

Somme de la période : 0.00 € / 1417 €

Date de demande	Date de versement	Montant demandé (€)	Montant versé (€)	Actions
-----------------	-------------------	---------------------	-------------------	---------

Aucun résultat trouvé.

Période 1 : Du 13/07/2017 au 12/07/2018

LISTE DES VERSEMENTS GARANTIE JEUNES

Somme de la période : 0.00 €

Date de demande	Date de versement	Montant demandé (€)	Montant versé (€)	Actions
-----------------	-------------------	---------------------	-------------------	---------

Aucun résultat trouvé.

Date de dernière mise à jour : 17/08/2017